Envoyé en préfecture le 10/05/2023
Reçu en préfecture le 10/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_81-DE

Ville de Thiers

- N°8 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers absents : **1**

OBJET :
Convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

SEANCE DU MARDI 25 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 25 avril 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 19 avril s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :
Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN , Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Claire JOYEUX et Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :
Claude GOUILLON-CHENOT à Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE,
Lisa ASAR à Hélène BOUDON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Christophe MANKA à Michel COMBRONDE,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Yoann BENTEJAC à Serap ALP,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :
Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 10/05/2023
Reçu en préfecture le 10/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_81-DE

Ville de Thiers

- N°8-

CONVENTION OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), et notamment son article 157 ;
- **Vu** la convention d'Opération de Revitalisation de Thiers signée en mars 2020, validée par avenant de Projet à la convention cadre du 12 octobre 2018 ;
- **Vu** la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » signée le 9 juin 2021 entre l'Etat, la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE, la Commune de PUY-GUILLAUME, la Commune de COURPIERE et leurs partenaires.

- **Considérant** le travail mené sur la phase d'initialisation de 22 mois pour stabiliser la stratégie globale de revitalisation et élaborer le programme d'actions des 2 communes « Petites Villes de Demain » COURPIERE et PUY-GUILLAUME ;
- **Considérant** la démarche partenariale mise en place pour l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de la convention cadre d'opération de revitalisation du territoire multi-sites à l'échelle du territoire de THIERS DORE ET MONTAGE ;
- **Considérant** les délibérations des communes engagées aux côtés de la Communauté de communes dans cette dynamique collective de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, traduite en plan d'actions au sein de la présente convention-cadre.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** les Opérations de Revitalisation du Territoire de COURPIERE et PUY-GUILLAUME, et notamment les périmètres opérationnels et les programmes d'actions « Petites Villes de Demain » ;
- **Approuve** les termes de la convention-cadre pluriannuelle ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance

H. Boudon

Hélène BOUDON

Le Maire,

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Stéphane RODIER